



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.DEC/628

6 août 2004

FRANÇAIS

Original : ANGLAIS

522ème séance plénière

PC Journal No 522, point 2 de l'ordre du jour

DECISION No 628
EFFECTIFS DE LA MISSION DE L'OSCE EN GEORGIE

Le Conseil permanent,

Décide d'augmenter les effectifs de la Mission de l'OSCE en Géorgie de deux administrateurs chargés de l'observation, qui auront pour tâche d'accroître la capacité de la Mission de l'OSCE en Géorgie à remplir son rôle d'observateur dans la zone du conflit géorgio-ossète, comme le prévoient les modalités de la Mission de la CSCE en Géorgie en date du 29 mars 1994 ;

Décide en outre que, jusqu'à la fin de 2004, les incidences financières de cette augmentation de personnel de la Mission seront couvertes par les ressources budgétaires existantes pour 2004.